

Pour bénéficier de l'une des trois mesures budgétaires effectives à compter de l'automne 2020-2021, les étudiants devront avoir complété une demande d'admission en bonne et due forme, avoir été admis au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et être inscrit au terme de la période officielle (opération signature, septembre 2020)

## **Bourse d'accueil de 500 \$**

**Délivrées par :** **La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Période d'application / Admissibilité :** Pour l'année 2019-2020. Bourses (6) offerte aux étudiants inscrits à la session de l'automne 2020-2021. Réservée aux étudiants dont le pays de résidence, au moment de la demande d'admission, est l'un des six pays visités dans le cadre des missions de recrutement menées par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en 2019-2020 : Algérie, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie.

**Descriptif :** Les six bourses d'étude de 500 \$ chacune vise à inciter les étudiants en provenance d'un des pays visités dans le cadre des missions de recrutement menées par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en 2019-2020 (Algérie, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie) à entamer leur projet d'étude au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. La mesure vise à reconnaître l'apport des étudiants internationaux au sien du collège.

**Modalités :** Réservée aux étudiants à temps plein dont le pays de résidence, au moment de la demande d'admission, est l'un des six pays visités dans le cadre des missions de recrutement menées par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en 2019-2020 (Algérie, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie). Les bourses d'accueils seront attribuées par tirage au sort, réalisé par la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, après la date limite d'abandon des cours. Dans la mesure où aucun étudiant admis n'est originaire d'un pays visé par une bourse, cette dernière ne sera pas distribuée.

**Conditions particulières :** Aucune.